



**RAPPORT SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

EXERCICE 2008

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{ER} AVRIL 2008**



DEMOS
Société Anonyme au capital de 1 412 719 €
Siège social : 20 rue de l'Arcade 75008 PARIS
722 030 277 RCS PARIS

1. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et qui se poursuivent.....	3
2. Conventions conclues au cours de l'exercice.....	6
3. Convention reglementee conclue au cours de l'exercice et non préalablement approuvee	7
4. Conventions libres	7
4.1. Prestations intragroupe entre :.....	7
4.2. Intégration Fiscale:.....	11

Conformément à l'article L.225-38 du Code de Commerce, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous l'état des conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET QUI SE POURSUIVENT



DEMOS LANGUES SARL

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 mars 1998, DEMOS LANGUES a cédé le droit au bail qu'elle détenait sur les locaux situés au 35, Cours de la Liberté à Lyon (69003) à DEMOS. DEMOS LANGUES reste répondant solidaire de DEMOS du paiement du loyer et de l'entière exécution des conditions du bail.

Monsieur Jean WEMAERE, Président-Directeur général de DEMOS, est également gérant de DEMOS LANGUES SARL.



C.S.E DEMOS

- Suivant l'acte sous seing privé en date 09 avril 2003, la société DEMOS se porte garant des obligations concernant un bail sur 10 ans accordé à la société C.S.E par les sociétés HEMINGWAY n°1 et n°2. Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration de DEMOS du 08 avril 2003.
- Suivant l'acte sous seing privé en date 01 juillet 2003, la société DEMOS a accordé un abandon de créance à CSE à hauteur de 101.755,07 €. Il a été accepté une clause dite de « retour à meilleure fortune » qui précise que « *si dans un délai de cinq exercices à compter de la clôture de l'exercice au cours duquel est intervenu l'abandon de créance (soit à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2003), le cumul des résultats nets comptables de CSE Ltd devient supérieur à 200.000£, la créance renaîtra. Cette renaissance ne saurait toutefois rendre les capitaux propres négatifs.* ».

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres restants négatifs et s'élevant à -265 509 £, la créance ne peut renaître. Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration de DEMOS du 14 mai 2003.

- Suivant l'acte sous seing privé en date 15 décembre 2003, la société DEMOS a accordé un abandon de créance à CSE à hauteur de 670.000 € sur compte courant. Il a été accepté une clause dite de « retour à meilleure fortune » qui précise que « *si dans un délai de cinq exercices à compter de la clôture de l'exercice au cours duquel est intervenu l'abandon de créance (soit à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2003), le cumul des résultats nets comptables de CSE Ltd devient supérieur à 200.000£, la créance de DEMOS renaîtra. Cette renaissance ne saurait toutefois rendre les capitaux propres négatifs.* ». Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration de DEMOS du 15 décembre 2003.

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres restants négatifs et s'élevant à -265 509 £, la créance ne peut renaître. Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration de DEMOS du 15 décembre 2003.

Monsieur Jean WEMAERE, Président-Directeur général de DEMOS, est également Chairman and CEO de CSE LTD.



INSTITUT DEMOS SAS

- Suivant l'acte sous seing privé en date 17 octobre 2006, la société DEMOS a accordé un abandon de créance à l'INSTITUT DEMOS à hauteur de 100 000 € sur compte courant. Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration de DEMOS du 17 octobre 2006.

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune valable pendant cinq ans à compter de l'exercice 2007 jusqu'au 31 décembre 2011 qui précise que : « *Si au cours de cette période l'INSTITUT DEMOS dégage des bénéfices et que sa situation nette redevient positive, l'INSTITUT DEMOS devra rembourser DEMOS à concurrence de sa situation nette positive. Il précise que cet abandon de créances à caractère financier serait intégralement déductible du résultat fiscal propre de DEMOS pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble, cet effet fiscal de droit commun ferait l'objet d'une neutralisation.* »

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres restants négatifs et s'élevant à -619 952 €, la créance ne peut renaître. Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration de DEMOS du 17 octobre 2006.

Monsieur Jean WEMAERE, Président-Directeur Général de DEMOS, est également représentant légal de DEMOS, Président de l'INSTITUT DEMOS.



DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE GmbH

- Suivant l'acte sous seing privé en date 17 octobre 2006, la société DEMOS a accordé un abandon de créance à DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE à hauteur de 300 000 € sur compte courant. Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration de DEMOS du 17 octobre 2006.

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune valable pendant cinq ans à compter de l'exercice 2007 jusqu'au 31 décembre 2011 qui précise que : « *Si au cours de cette période DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE dégage des bénéfices et que sa situation nette redevient positive, DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE devra rembourser DEMOS à concurrence de sa situation nette positive. Il précise que cet abandon de créances à caractère financier serait intégralement déductible du résultat fiscal propre de DEMOS pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble, cet effet fiscal de droit commun ferait l'objet d'une neutralisation.* »

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres restants négatifs et s'élevant à -156.731 €, la créance ne peut renaître. Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration de DEMOS du 17 octobre 2006.

Monsieur Jean WEMAERE, Président-Directeur Général de DEMOS, est également Geschäftsführer de DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE.



DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE GmbH

- Suivant l'acte sous seing privé en date 10 octobre 2007, la société DEMOS a accordé un abandon de créance à DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE à hauteur de 350 000 € sur compte courant. Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration de DEMOS du 10 octobre 2007.

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune valable pendant cinq ans à compter de l'exercice 2008 jusqu'au 31 décembre 2012 qui précise que : « *Si au cours de cette période DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE dégage des bénéfices et que sa situation nette redevient positive, DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE devra rembourser DEMOS à concurrence de sa situation nette positive.* »

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres restants négatifs et s'élevant à -156.731 €, la créance ne peut renaître. Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration de DEMOS du 10 octobre 2007.

Monsieur Jean WEMAERE, Président-Directeur Général de DEMOS, est également Geschäftsführer de DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE.



ODDO & CIE et ODDO CORPORATE FINANCE

- Suivant l'acte sous seing privé en date du 19 juin 2007, la société DEMOS et son Président et actionnaire majoritaire, Monsieur WEMAERE ont conclue avec Oddo & Cie et Oddo Corporate Finance un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI afin d'assurer l'animation des actions Demos sur le marché Alternext d'Eurolist Paris.

Le Président détenant plus de 10% du capital de DEMOS, le contrat de liquidité entre dans le champ d'application des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce



SOCIETE D'ETUDE'S ET DE PREPARATION AUX EXAMENS PUBLICS ET PRIVES (SEPEPP) SA

- Suivant l'acte sous seing privé en date 13 décembre 2007, la société DEMOS a accordé un abandon de créance à SOCIETE D'ETUDE'S ET DE PREPARATION AUX EXAMENS PUBLICS ET PRIVES (SEPEPP) à hauteur de 300 000 € sur compte courant. Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration de DEMOS du 13 décembre 2007.

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune valable pendant cinq ans à compter de l'exercice 2008 jusqu'au 31 décembre 2012 qui précise que : « *Si au cours de cette période la SEPEPP dégage des bénéfices et que sa situation nette redevient supérieure à son capital social actuel de 129 467 €, la SEPEPP devra rembourser DEMOS à concurrence de l'excédent.* »

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres restants négatifs et s'élevant à -309 767 €, la créance ne peut renaître. Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration de DEMOS du 13 décembre 2007.

Monsieur Jean WEMAERE, Président-Directeur Général de DEMOS, est également Président-Directeur Général de SOCIETE D'ETUDE'S ET DE PREPARATION AUX EXAMENS PUBLICS ET PRIVES (SEPEPP).

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE



MindOnSite

- Suivant un acte sous seing privé en date 9 janvier 2008, DEMOS a conclu un Accord cadre de partenariat et trois accords particuliers avec la société MindOnSite (MOS) ayant pour objet de systématiser l'utilisation des outils MindOnSite au sein du Groupe DEMOS pour la création de contenu et d'assurer la diffusion la plus large des outils MindOnSite grâce aux filiales du Groupe DEMOS. Ces différents contrats ont été conclus sous la condition suspensive sans effet rétroactif de leur autorisation par le Conseil d'Administration de DEMOS.
Cette autorisation a été consentie par le Conseil d'Administration en date du 21 février 2008.

Monsieur Jean WEMAERE et Madame Geneviève WEMAERE sont administrateurs dans les sociétés DEMOS et MindOnSite.



Remboursement des frais de voyage des administrateurs (Art R.225-33 du Code de Commerce)

Aux termes d'une décision du Conseil d'Administration en date du 26 mars 2008, le Conseil d'Administration a décidé de rembourser les frais de déplacements (avion ou train) engagés par Monsieur Olivier MIRIEU DE LABARRE, Administrateur, pour se rendre aux conseils d'administration.



DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE GmbH

- Suivant l'acte sous seing privé en date 1^{er} octobre 2008, la société DEMOS a accordé un abandon de créance à DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE à hauteur de 300 000 € sur compte courant. Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration de DEMOS du 1^{er} octobre 2008.

Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune valable pendant cinq ans à compter de l'exercice 2009 jusqu'au 31 décembre 2013 qui précise que : « *Si au cours de cette période DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE dégage des bénéfices et que sa situation nette redevient positive, DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE devra rembourser DEMOS à concurrence de sa situation nette positive.* »

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres restants négatifs et s'élevant à -156.731 €, la créance ne peut renaître. Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration de DEMOS du 1^{er} octobre 2008.

Monsieur Jean WEMAERE, Président-Directeur Général de DEMOS, est également Geschäftsführer de DEMOS EUROPÄISCHE WIRTSCHAFTAKADEMIE.

3. CONVENTION REGLEMENTEE CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE ET NON PREALABLEMENT APPROUVEE

Néant

4. CONVENTIONS LIBRES

Je porte à votre attention qu'ont notamment été considérées comme étant libres et conclues à des conditions de marché, les opérations suivantes effectuées au cours de l'exercice :

4.1. Prestations intragroupe entre :



DEMOS SA et l'AFRAMP GIE :

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DE TRESORERIE

- Prestations de services forfaitaires.
 - Assistance administrative et financière.
 - Gestion des ressources humaines.
 - Marketing et commercial.
 - Informatique.
 - Direction générale.
- Prestations ponctuelles identifiables.
- Mise à disposition de locaux.
- Gestion de la Trésorerie.



AFRAMP GIE et DEMOS SA :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

- Mise à disposition de locaux



DEMOS SA et DEMOS LANGUES SARL :

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DE TRESORERIE

- Prestations de services forfaitaires.
 - Assistance administrative et financière.
 - Gestion des ressources humaines.
 - Marketing et commercial.
 - Informatique.
 - Direction générale.
- Prestations ponctuelles identifiables.
- Mise à disposition de locaux.
- Gestion de la Trésorerie.



DEMOS SA et ECA SAS :

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DE TRESORERIE

- Prestations de services forfaitaires.
 - Assistance administrative et financière.
 - Gestion des ressources humaines.
 - Marketing et commercial.
 - Informatique.
 - Direction générale.
- Prestations ponctuelles identifiables.
- Mise à disposition de locaux.
- Gestion de la Trésorerie.



ECA SAS et DEMOS SA :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

- Mise à disposition de locaux.



DEMOS SA et LES EDITIONS DEMOS SARL :

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DE TRESORERIE

- Prestations de services forfaitaires.
 - Assistance administrative et financière.
 - Gestion des ressources humaines.
 - Marketing et commercial.
 - Informatique.
 - Direction générale.
- Prestations ponctuelles identifiables.
- Mise à disposition de locaux.
- Gestion de la Trésorerie.



LES EDITIONS DEMOS SARL et DEMOS SA:

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

- Prestations de services forfaitaires
 - Conception et réalisation de publicités
 - Mise en forme des articles, réalisation (plaquette complète) de la revue Effective Training News.
 - Conception et réalisation de l'agenda DEMOS



DEMOS SA et INSTITUT DEMOS SAS

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DE TRESORERIE

- Prestations de services forfaitaires.
 - Assistance administrative et financière.
 - Gestion des ressources humaines.
 - Marketing et commercial.
 - Informatique.
 - Direction générale.

- Prestations ponctuelles identifiables.
- Mise à disposition de locaux.
- Gestion de la Trésorerie.



DEMOS SA et FRANCE ACTION LOCALE SARL

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DE TRESORERIE

- Prestations de services forfaitaires.
 - Assistance administrative et financière.
 - Gestion des ressources humaines.
 - Marketing et commercial.
 - Informatique.
 - Direction générale.
- Prestations ponctuelles identifiables.
- Mise à disposition de locaux.
- Gestion de la Trésorerie.



DEMOS SA et FORMASTORE (ex LG2P) SAS

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DE TRESORERIE

- Prestations de services forfaitaires.
 - Assistance administrative et financière.
 - Gestion des ressources humaines.
 - Marketing et commercial.
 - Informatique.
 - Direction générale.
- Prestations ponctuelles identifiables.
- Mise à disposition de locaux.
- Gestion de la Trésorerie.



DEMOS SA et SEPEPP SA

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DE TRESORERIE

- Prestations de services forfaitaires.
 - Assistance administrative et financière.
 - Gestion des ressources humaines.
 - Marketing et commercial.
 - Informatique.
 - Direction générale.
- Prestations ponctuelles identifiables.
- Gestion de la Trésorerie.



DEMOS SA et FORMADEMOS SA

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Prestations de services forfaitaires.
 - Assistance administrative et financière.
 - Marketing et commercial.
 - Informatique.
 - Direction générale.
- Prestations ponctuelles identifiables.



DEMOS SA et DEMOS POLSKA Sp z.o.o

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Prestations de services forfaitaires.
 - Assistance administrative et financière.
 - Marketing et commercial.
 - Informatique.
 - Direction générale.
- Prestations ponctuelles identifiables.



DEMOS BENELUX SPRL et DEMOS SA

CONVENTION DE SERVICE PROSPECTION COMMERCIALE

- Développer et entretenir des contacts de haut niveau au sein des instances européennes.
- Préparer conceptuellement les réponses aux appels d'offres des instances européennes.
- Entretien et développer un réseau d'experts internationaux.

CONVENTION DE SERVICE INGENIERIE PEDAGOGIQUE

- Préparer, planifier et faire mettre en œuvre au profit de DEMOS la logistique des différentes sessions de formation.
- Facturer les clients et assister DEMOS dans le bon recouvrement des factures de formation.
- Préparer les supports d'animation et les supports de cours pour toutes les sessions prévues dans les contrats signés.



DEMOS SA et SEF

CONVENTION DE GESTION DE TRESORERIE



DEMOS SA et HEMSLEY FRASER INTERNATIONAL

CONVENTION DE GESTION DE TRESORERIE



DEMOS SA et GLOBALESTRATEGIAS

CONVENTION DE GESTION DE TRESORERIE



DEMOS SA et CSE DEMOS

CONVENTION DE GESTION DE TRESORERIE

4.2. Intégration Fiscale:

CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE ENTRE

- DEMOS
- ET
- DEMOS LANGUES
- ECA
- LES EDITIONS DEMOS
- LG2P (FORMASTORE)
- INSTITUT DEMOS
- SEPEPP

4.3. Prestations hors Groupe entre :

4.3.1 : DEMOS SA et WDB SNC

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DE TRESORERIE

- Prestations de services forfaitaires.
 - Assistance administrative et financière.
 - Gestion des ressources humaines.
 - Marketing et commercial.
 - Informatique.
 - Direction générale.
- Prestations ponctuelles identifiables.
- Gestion de la Trésorerie.

4.3.2 : WDB SNC et DEMOS SA

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

- Prestations de services forfaitaires.
 - Accueil des clients DEMOS.
 - Prise en charge des inscriptions.
 - Permanence téléphonique.
 - Promotion des formations DEMOS.
- Prestations ponctuelles identifiables.